

R 482 CACES® Engins de chantier

Objectifs

Conduire en sécurité les engins de chantier de la ou les catégories validées après réussite aux tests.

Maîtriser la conduite des engins d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R482 de la Caisse Nationale d'Assurance

Public Visé

Conducteurs ou futurs conducteurs d'engins de chantier

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

Âge minimum : 18 ans (recommandé pour la conduite d'engins en autonomie)

Aptitude médicale délivrée par la médecine du travail, attestant de la capacité à conduire des engins

Compréhension de la langue française (oral et écrit) pour assimiler les consignes de sécurité et passer les tests

Aucune expérience préalable exigée dans le cadre d'une formation initiale

Équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires : chaussures de sécurité, casque, gilet haute visibilité.

Tout conducteur d'engin de chantier qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une AIPR délivrée par son employeur.

Parcours pédagogique

Théorie

1. Réglementation et responsabilités

Cadre réglementaire (Code du travail, obligations employeur/salarié)

Rôle des acteurs de la prévention

Responsabilités du conducteur

2. Technologie des engins

Classification des engins (catégories R482) :

Catégorie A : Engins compacts

→ Mini-pelle, mini-chargeuses (travaux urbains, espaces restreints)

Catégorie B1 : Engins d'extraction

→ Pelles hydrauliques > 6 tonnes (terrassment, gros travaux)

Catégorie B2 : Engins de sondage ou forage

→ Machines spécialisées pour travaux spécifiques

Catégorie B3 : Engins rail-route

→ Engins utilisés sur voies ferrées

Catégorie C1 : Engins de chargement

→ Chargeuses (chargement de matériaux)

Catégorie C2 : Engins de réglage

→ Niveleuses (nivellement de terrain)

Catégorie C3 : Engins de compactage

→ Compacteurs, rouleaux

Catégorie D : Engins de transport

→ Tombereaux, dumpers

Catégorie E : Engins de manutention

→ Tractopelles

Catégorie F : Engins de chantier spéciaux

→ Chariots de chantier télescopiques

Catégorie G : Conduite hors production

→ Déplacement, chargement/déchargement sans activité de production

Fonctionnement général (moteur, hydraulique, transmission)

Organes de sécurité

3. Risques liés à l'utilisation

Risques de renversement, heurt, écrasement

Analyse des situations dangereuses

Lecture de l'environnement de travail

4. Vérifications et maintenance

Prise de poste

Vérifications journalières

Entretien courant

CONSUL TEAM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93830410283

CONSUL TEAM

2 Rue de la Seyne - Centre d'Affaires OPTIMUM - 83140 SIX FOURS LES PLAGES
Tél. : 0494622484 - Site internet : www.consul-team.fr - e-mail : contact@consul-team.fr
SAS au capital de 2250 - N° TVA Intra. : FR11519631360 - Code NAF : 8559A

Pratique :**1. Prise en main des engins**

Installation au poste de conduite
Commandes et manipulation à vide

2. Conduite et manœuvres

Circulation en sécurité
Réalisation d'opérations simples et complexes
Travail en conditions réelles

3. Sécurité en situation de travail

Respect des consignes
Communication avec les équipes
Gestion des anomalies

4. Evaluation théorique et pratique

1. Mise en situation professionnelle
Exercices adaptés aux catégories
Travail sur chantier simulé

2. Révisions et corrections

Retour sur les points techniques

Questions/réponses

3. Évaluations CACES®

Test théorique
Test pratique

Les + métier

La conduite d'engins de chantiers nécessite une formation initiale obligatoire. Le conducteur se doit donc d'être en possession d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur et d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité. Ce type de CACES R482 répertorie onze catégories en fonction des engins utilisés.

La durée et le contenu peuvent être modulés en fonction du nombre de catégories et du niveau d'expérience des participants afin d'optimiser l'efficacité pédagogique

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître le cadre réglementaire et les responsabilités
- Maîtriser la sécurité et la prévention des risques
- Connaître le fonctionnement des engins
- Conduire les engins en sécurité
- Évaluer et consolider les compétences

Méthodes mobilisées

- Apports théoriques avec un support papier ou sur une clé USB.
- Exercices pratiques & mises en situations.
- Présentation de la formation avec la mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur habilité CARSAT

Méthodes d'évaluation

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- D'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- D'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- D'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

Modalités d'accessibilité handicap

Oui

Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : **Nous consulter**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**



Contactez-nous !

Frédéric ARNIAUD
Directeur

Tél. : 0662080982

Mail : f.arniaud@consul-team.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur **Mon Compte Formation** : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/01/2025 | fin validité : 31/01/2030

A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie A : Engins compacts - RS 7040

B1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel - RS 7041

B2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B2 : Engins de sondage/forage à déplacement séquentiel - RS 7042

B3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie B3 : Engins rail-route à déplacement séquentiel - RS 7043

C1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif - RS 7044

C2 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif - RS 7045

C3 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif - RS 7046

D : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie D : Engins de compactage - RS 7047

E : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie E : Engins de transport - RS 7048

F : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain - RS 7049

G : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 482 catégorie G : Conduite hors production des engins - RS 7023

